Association des Paralysés de France
21bis, avenue Marcelin Berthelot
38100 Grenoble
Téléphone : 04 76 43 13 28
télécopie : 04 76 62 99 82
Blogs: http://dd38.blogs.apf.asso.fr/
E-mail : apfdd38@free.fr

N° 92

HANDISERE

Février/ Mars/ Avril/ Mai 2012

Gabriel MOLLIER

SOMMAIRE

- L'équipe Délégation P. 2
- Editorial P. 3
- Infos Délégation P. 4
- Infos Actions P. 17
- Infos Loisirs P. 19
- Infos Association P. 23
- A vos Agendas P. 25
- Poésie P. 26
- Infos Legs P. 27
- Annonces P. 28

A.P.F

Représentante Départementale Suppléante: Chantal VAURS

Directrice de la Délégation Départementale : Rose-Marie CUEVAS
Tél .04 76 43 13 28 / Fax 04 76 62 99 82 / **Blog : http://dd38.blogs.apf.asso.fr/** Email : apfdd38@free.fr

Les numéros verts A.P.F (*appel anonyme et gratuit*)
Ecoute Handicap Moteur : 0 800 500 597 - A.P.F S.E.P : 0 800 85 49 76
Les sites d'information (voir le blog APF)

Maison de l'Autonomie (M.D.A)
Tél numéro vert : 0 811 001 407 et 04 38 12 48 48

Attachée de **Délégation** :.....Sarah DUJARDIN
Comptable : .....Martine ZANARDI
Aide - **Comptable** : .....Richard GARAMBOIS
Responsable des **Adhésions** : ……..Jeannine SERVET
Chargée de mission **Loisirs** : .....…..Danièle GARET
Thierry ROLLAND
Chargé de **mission Communication** :……..….....Cyril LELY
Chargé de mission **Ressources** :……..…… Sébastien MOSCUZZA
Céline MOROSOFF
Responsable du réseau **bénévoles** :……Thérèse PATUREL
Présence le lundi tous les 15 jours de 15 *h* à 17 *h*

Conseil **Juridique** :……*Taduy DZUNG*
Permanence APF le vendredi (sauf vacances scolaires)..... 13h30 à 15h45
sur rendez-vous

Correspondants A.P.F :
- à St Marcellin :…...……Charlotte VACHON : 04 76 38 05 33
- à Echirolles :. ……Marc FINOT : 04 76 09 50 15
- à Fontaine :……..……..Monique COURBIN : 04 76 26 73 69
- à Bourgoin :……..……..Chantal VAURS : 04 74 97 38 23
Varoujan DERDERIAN : 06 08 11 71 91

Antenne de Vienne :
Secrétaire :…….. . . . . .……..Sophie GONNET
Chargée Mission Loisirs Ressources :……..Marie-Claude BORDE
(04 74 53 11 32)

Permanences du Service Social sur Vienne :
Permanence téléphonique :
Mardi & Jeudi 9h-12h30 et 14h-16h30……..Tél. 04 74 85 71 09

Nadine de BRULER
2, place du 19 mars 1962 - 38200 VIENNE
Tél - Rép. 04 74 85 71 09 – Tél - Fax 04 74 53 11 32

Service Social sur Grenoble : *Tel 04 76 43 13 28*

Secrétaire **Service social** :……..Christiane LANGE

Assistants Sociaux :

Amandine BALMET *Permanence :*
uniquement sur rendez-vous :……..……le lundi 9h00 - 12h30

Bernard EPALLE Permanences :
- à Grenoble :....……..……..……..….le mercredi 13h30 -18h00
- à Bourgoin :……....le 1er jeudi du mois 9h30 - 12h00
- à Voiron :……..…le 2ème jeudi du mois 9h30 - 12h00
- à A.P.F. Industrie :……..……..…….....le mardi 14h00 - 17h00

Service "Aide Humaine" : **SPASAD**

Directrice : Marina GIROD de l'AIN
Tél : 04 82 40 02 20
Chef de Service: Michèle GIORDANO
21, avenue Marcelin Berthelot
38100 GRENOBLE
Tél : 04 76 88 16 50
Fax : 04 76 73 10 26

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme VAURS Chantal	Tél. 04 74 97 38 23
Mr BARNOUX Jean-Luc	Tél. 04 76 09 83 07
Melle CHAZELET Isabelle	Tél. 09 51 10 17 71
Mr DERDERIAN Varoujan	Tél. 06 08 11 71 91
Mr GROS Daniel	Tél. 04 76 72 43 35
Mme HANZO Georgette	Tél. 04 76 09 14 05
Mr MENEGHEL Victor	Tél. 06 45 92 18 32
Mme MOLLIER Chantal	Tél. 04 76 09 69 66
Mr MOTTIN Yvon	Tél. 04 76 25 63 67
Mme ROGER Léonie	
Mr BRISSAUD Loïc	
Mr N'GORAN Jean	

LES MEMBRES DU CONSEIL APF DE REGION
Mme ROGER Léonie Mr MOTTIN Yvon

Groupe Relais de BOURGOIN - JALLIEU

au 125 bis, cours de la Libération.

Permanence / Accueil : **Varoujan DERDERIAN.**

tous les jeudis, de 13 h 30 à 16 h 30 : jeux, animations, goûter ...
et le premier jeudi de chaque mois : repas à organiser,
avec inscription obligatoire.

Téléphone : Varoujan DERDERIAN 06 08 11 71 91
Chantal VAURS 04 74 97 38 23

Edito

Varoujan DERDERIAN
Membre du Conseil Départemental

Chers amis et adhérents,

Vous avez sans doute lu le pacte APF 2012 : chaque engagement est un maillon d'une chaîne solide et solidaire.

Tous les sujets sont au cœur de nos préoccupations: l'accessibilité, l'emploi, l'éducation, le droit à des ressources suffisantes, les soins pour tous…
…et puis, et puis, une vie affective, sentimentale et sexuelle pour tous.
Père d'un jeune adulte accidenté de la route, tétraplégique, je suis, nous sommes, avec mon épouse confrontés quotidiennement à ce sujet tabou en France : l'aide à la sexualité des personnes handicapées.

Nous ne sommes pas les seuls.
Et pourtant, nos voisins Européens, ont déjà tranché.

Tous, et même ceux ou celles qui luttent becs et ongles contre la mise en place et l'officialisation des aidants sexuels, ne sauraient ignorer les souffrances des personnes handicapées lourdement dépendantes qui ne peuvent avoir accès à leur corps.

La vie sexuelle est un droit pour tous.

Que cela soit dans les établissements d'accueil ou à domicile, les sollicitations, les demandes, les prières, les colères…liées à ce besoin de vie sont connues de tous.
Mais, souvent, les familles se retrouvent seules face à la sexualité de leur proche.

La création d'un accompagnement affectif, sexuel, en France doit être mise à l'ordre du jour urgemment même si notre ministre des solidarités, Roselyne Bachelot, y est « rigoureusement opposée ».

Je n'ai pas lu tous les livres, je n'ai pas vu tous les films mais je rêve tant, encore, que nos gouvernants entendent ces cris et ces pleurs dont je fais douloureusement état dans cet édito.

J'espère que l'idée fera son chemin chez nos futurs élus pour déboucher sur une action d'envergure et des décisions concrètes, ouvrant ou ré-ouvrant les portes de l'affection et de la sexualité aux personnes en situation de handicap.

Pour paraphraser Chantal, dans son édito de janvier dernier,
Mes yeux, mon âme, et j'en suis convaincu, et vos yeux, et vos cœurs, se rempliront alors des couleurs du bonheur.

Varoujan DERDERIAN

ELECTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le comité de pilotage a procédé au dépouillement du vote pour l'élection du Conseil Départemental de l'Isère le 19 mars 2012. Le résultat est le suivant :

Nombre d'inscrits : 393 taux de participation 44%
Nombre de votants : 175
Votes blancs ou nuls : 15
Nombre de bulletins exprimés : 160

NOM	Prénom	Nbre de voix Obtenues	Situation * de la personne	Elu (O/N)	Membre CD précé-dent (O/N)
CHAZELET	Isabelle	158	H	O	O
MOLLIER	Chantal	159	H	O	O
HANZO	Georgette	157	H	O	O
MOTTIN	Yvon	157	H	O	O
ROGER	Léonie	156	F	O	O
BRISSAUD	Loïc	156	H	O	N
DERDERIAN	Varoujan	155	F	O	O
GROS	Daniel	153	H	O	O
VAURS	Chantal	153	H	O	O
MENEGHEL	Victor	151	H	O	O
BARNOUX	Jean-Luc	151	H	O	O
N'GORAN	Jean	150	H	O	N

Pour mémoire, les membres du Conseil Départemental, par délégation du Conseil d'Administration :

- ◊ Mettent en œuvre les orientations politiques nationales de l'Association des Paralysés de France.
- ◊ Définissent les orientations politiques départementales de l'Association des Paralysés de France dans le cadre des orientations nationales.
- ◊ Organisent parmi les membres du Conseil Départemental et les adhérents à jour de cotisation la représentation politique de l'APF dans le département ; ces représentants doivent jouir du plein exercice de leurs droits civiques.
- ◊ Participer à l'organisation de la représentation au niveau départemental de l'association dans les CVS des structures gérées par l'APF dans le département en lien avec l'administrateur référent.
- ◊ Participent à la définition des actions ressources de la Délégation afin de permettre la réalisation des orientations décidées.
- ◊ Donnent un avis préalable sur les projets du département soumis au Conseil d'Administration.
- ◊ Préparent et arrêtent l'ordre du jour de l'Assemblée Départementale.
- ◊ Sont à l'écoute des adhérents, valident les groupes "Initiative" du département.
- ◊ Se tiennent informés des activités et des animations des groupes relais.
- ◊ Rendent compte de leur mandat aux adhérents notamment au cours de l'assemblée départementale.

Signez le Pacte APF 2012 pour une société ouverte à tous !

http://www.apf.asso.fr/

En 2012, l'APF demande aux candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives de signer son « Pacte pour une société ouverte à tous ! » et de prendre 12 engagements républicains dans ce sens. Ce pacte doit se concrétiser par l'inscription des objectifs et actions présentés dans ce document dans l'agenda politique dès 2012.

Ces 12 engagements sont fondamentaux : ils constituent la base incontournable pour tout politique qui veut s'appuyer sur « le vivre ensemble », sans exclusion, c'est-à-dire pour toute politique inclusive ! Ils portent des objectifs et des actions qui nous concernent tous et rejoignent les préoccupations de chaque citoyen en situation de handicap ou valide.

Ces 12 engagements représentent un investissement social et économique pour notre société dans une approche de développement durable, vitale pour les générations futures. Ce « Pacte pour une société ouverte à tous ! » s'appuie sur les droits de l'homme et sur nos valeurs républicaines : Liberté, Égalité, Fraternité.

« **Liberté = un environnement sans obstacles, pour tous !** »

« **Égalité = une vie sociale et citoyenne pour tous !** »

« **Fraternité = une solidarité pour tous, avec tous !** »

Signer le pacte APF 2012, c'est soutenir 12 engagements pour une société ouverte à tous :

- **Engagement 1** : Une « France accessible » dès 2015
- **Engagement 2** : Des espaces, des services et des produits conçus pour tous !
- **Engagement 3** : Des transports et une voirie accessibles dans tous les territoires
- **Engagement 4** : Le libre choix des biens et des services
- **Engagement 5** : L'accès à une éducation inclusive
- **Engagement 6** : L'égalité dans l'emploi
- **Engagement 7** : La possibilité d'exercer ses droits
- **Engagement 8** : Une vie affective, sentimentale et sexuelle pour tous !
- **Engagement 9** : Le droit à des ressources suffisantes
- **Engagement 10** : L'accès aux soins pour tous, sur tout le territoire
- **Engagement 11** : La reconnaissance du « risque autonomie »
- **Engagement 12** : De nouveaux droits pour les aidants familiaux et les proches

Réseau APF

La prise en charge des frais de transport, liés aux traitements ou examens prescrits pour les assurés atteints d'une ALD, par voiture individuelle ou transport en commun

Le refus systématique par les caisses primaires d'assurance maladie de prendre en charge les frais de transport liés aux traitements ou examens prescrits pour les assurés atteints d'une ALD, lorsque le transport se fait par voiture individuelle ou transport en commun, est contraire aux textes.
Les premiers recours amiables engagés sur cette question rencontrent une issue favorable.

Dans une circulaire du 16 novembre 2011 l'APF nationale alertait ses délégations sur le refus, par certaines caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), de prendre en charge les frais de transport liés aux traitements ou examens prescrits pour les assurés atteints d'une ALD, lorsque le transport se fait par voiture individuelle ou transport en commun.

L'APF contestait cette interprétation contraire à la lettre et à l'esprit du décret n°2011-258 du 10 mars 2011 modifiant les modalités de prise en charge des frais de transport en lien avec une affection de longue durée (ALD).

Les premiers recours amiables relatifs à cette problématique rencontrent une issue favorable.

Nous vous invitons donc, si vous êtes confrontés au refus de la CPAM, à faire les démarches nécessaires pour faire valoir les droits des personnes : demandes de remboursement à la CPAM dans un premier temps, recours amiable puis contentieux dans un second temps en cas de refus.

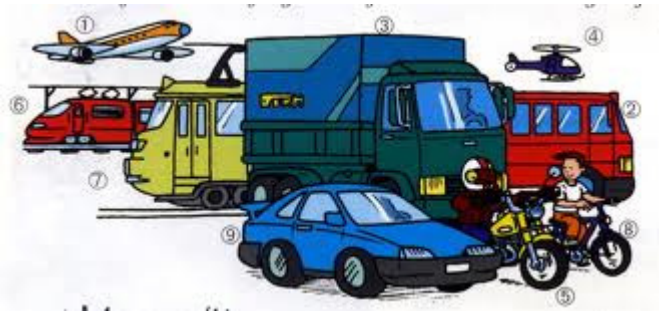

Réseau APF

Menace sur l'indemnisation des victimes d'accidents médicaux :

les signaux passent au rouge !

Les associations, dont l'APF, ont été partie prenante à la mise en place du dispositif d'indemnisation permettant à de nombreuses victimes d'accidents médicaux, qui pour la plupart n'auraient pas saisi les tribunaux, d'être indemnisées par le biais des CRCI (Commissions régionales de conciliation et d'indemnisation). Mais le dispositif connaît aujourd'hui de sérieuses difficultés auxquelles il est urgent de remédier.

En effet, au-delà de son rôle dans l'indemnisation des personnes qui ont recours aux CRCI, l'ONIAM (Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux) s'est vu successivement confier de nouvelles missions : indemnisations des victimes de vaccinations obligatoires, indemnisations des victimes contaminées par le VIH ou l'hépatite C d'origine sanguine, ou encore gestion du processus d'indemnisation des victimes du benfluorex (Mediator). Or, ces nouvelles missions n'ont pas été accompagnées d'une augmentation correspondante des moyens matériels et humains.

Nombre de signaux aujourd'hui à l'orange sont en train de virer au rouge dans les procédures devant les CRCI :

- Des délais qui ne sont plus respectés et qui deviennent problématiques :
  - entre l'expertise et l'examen de la situation en commission,
  - pour l'envoi du rapport d'expertise à la victime,
  - pour la liquidation de l'indemnisation aussi bien par l'assureur du responsable que par l'ONIAM.
- Des expertises souvent non collégiales alors même que la loi pose la collégialité comme principe.
- Des montants d'indemnisation inférieurs à ceux octroyés devant les tribunaux.

Parallèlement, des milliers de dossiers relatifs au Mediator sont en attente d'être traités.

L'ONIAM ne peut voir ses missions se multiplier sans déblocage de fonds dédiés à la hauteur de celles-ci. Par ailleurs, nos associations s'inquiètent de voir l'ONIAM appliquer un délai de prescription de 4 ans alors même que le législateur de 2002 a souhaité harmoniser les délais de prescription en matière de responsabilité médicale, en fixant une durée de 10 ans pour tous les usagers, qu'ils soient victimes d'un accident au sein d'un établissement public, d'un établissement privé ou encore dans un cabinet de médecine libérale.

C'est une régression considérable du droit à être indemnisé qui frappe aujourd'hui de plein fouet, en particulier certaines victimes de l'hépatite C ou leurs ayants droit.

Là encore, avant d'envisager une nouvelle loi sur les droits des malades, veillons à faire fonctionner les dispositifs existants !

Réseau APF

Nouveaux sites ministériels sur l'accessibilité et les droits aux transports

Ouverture du site **www.accessibilite.gouv.fr**

Tout d'abord, et il s'agit d'une des rares satisfactions répondant à nos propositions que nous avions émises lors de la CNH (Conférence Nationale du Handicap), un site dédié à l'objectif légal de la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité vient enfin d'être créé.
Se voulant un centre de ressources, le site est organisé en 3 rubriques d'entrée :

- pour les élus
- pour les commerçants
- pour les particuliers

Les rubriques traditionnelles (cadre bâti, voirie, transports, etc.) accompagnent une nouveauté : la conception universelle. Un formulaire pour signaler des bonnes pratiques est disponible en ligne : un comité étudiera les bonnes pratiques dans les 15 jours pour valider ou non la bonne pratique proposée, selon les principes d'une charte déontologique (pas de publicité commerciale puisque la neutralité de l'Etat doit être préservée en la matière).

Les 160 bonnes pratiques référencées exposent notamment les facteurs de réussite et les points de vigilance émis par les gestionnaires. C'est un site très complet où figurent de très nombreux guides d'informations sur la réglementation et les mises en pratique.

Nous vous suggérons d'aller le visiter au moins une fois, car un lieu de votre département y est peut-être référencé, et il s'agirait alors de faire connaître aux adhérents des équipements remarquables ou recommandables dans votre région. Aussi, ces éléments peuvent vous aider à valoriser des pratiques face à des postures réticentes de la part des décisionnaires.

Ouverture du site **www.qualitetransports.gouv.fr**

Vient également d'être créé ce site dédié aux transports qui a une double vocation :

- Renseigner sur la régularité des transports en termes de retards au départ ou l'arrivée, ainsi que les annulations.

Cela concerne actuellement bon nombre d'indicateurs sur les avions, les trains nationaux et internationaux.
Des indicateurs relatifs aux TER, transports maritimes, cars interurbains, et transports urbains des villes de plus de 500 000 habitants seront aussi mis en ligne d'ici la fin 2012.

- Renseigner sur les droits des voyageurs

L'originalité du site permet de renseigner sur les droits et démarches d'un voyageur concernant ses transports. Ainsi, l'item « personnes handicapées et à mobilité réduite » est présent dans chaque type de transport.
Un voyageur peut ainsi savoir quelles démarches effectuer en cas de refus d'embarquement à bord d'un avion par exemple, ou connaître les conditions d'indemnisation en cas de perte de ses aides techniques.

N'hésitez pas à consulter ces sites.

Santé et élection Présidentielle

Le Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS), dont l' APF est membre, a commandé un sondage sur le thème de la santé et de sa place dans la campagne présidentielle. Il en ressort 3 préoccupations principales :

- ◊ Maintenir le financement solidaire des dépenses de santé
- ◊ Lutter contre les dépassements d'honoraires
- ◊ Lutter contre la désertification médicale

Principaux enseignements de l'étude :

La solidarité du système : un plébiscite des cadres et professions intermédiaires
Les français jugent prioritaire (79 %) la question de la santé au travers de la campagne des présidentielles (particulièrement les plus âgés d'entre eux). Ils sont aussi 83 % à être favorables au principe de solidarité dans le remboursement des frais de santé. Fait notable, les cadres (91%) et les professions intermédiaires (89 %) plébiscitent cette philosophie. Est-ce parce qu'ils sont particulièrement sensibles à une éventuelle forme de précarité ? Ou est-ce aussi parce qu'ils sont matériellement en meilleure position pour soutenir le dispositif et le principe de redistribution ?

Des classes moyennes en attente d' action
27 % des interviewés déclarent s'être souvent trouvés en situation de payer un dépassement d'honoraires, avec une forte représentation du bassin parisien. A noter que 66 % des Français ne les jugent pas légitimes chez les médecins en général. Enfin cette thématique apparaît comme essentielle dans la mesure où 55 % des Français déclarent que ce serait un argument de campagne en mesure de les sensibiliser.

Les déserts médicaux : une inquiétude réelle
La question de la répartition des professionnels de santé est une inquiétude prégnante : 87 % des Français estiment que cette répartition est inéquitable et 72 % affirment qu'ils seront sensibles à cet argument dans la campagne des Présidentielles.

Solidarité du système, prise en charge des mutuelles ou baisse des dépenses de santé : un indicateur négatif de santé publique
40 % des interviewés préfèrent voir baisser leurs remboursements de dépenses de santé si cela permet de baisser les cotisations et mutuelle qui y sont liées (dont 48 % chez les employés et 55 % dans la région Nord). Un indicateur particulièrement inquiétant dans la mesure où il révèle une tension : une adhésion massive au principe de solidarité en parallèle d'une difficulté matérielle à se montrer solidaire. La santé fait désormais pleinement partie des arbitrages budgétaires qu'ils sont forcés de revoir à la baisse.

www.quellesanteapres2012.org

Réseau APF

Commission Accessibilité

L'APF de l'Isère a mis en place depuis nombreuses années une commission accessibilité interassociative. Elle a pour mission de faire la synthèse des événements liés à l'accessibilité dans le département et veiller au respect de la loi 2005 sur l'égalité des chances. Elle se réunit tous les mois dans les locaux de la délégation APF. Participent à cette commission :

- Les membres de l'APF Isère.
- Les membres du collectif associatif Accessibilité : associations AMVH, SEP Rhône Alpes, AVH, CDTHED, AFIPAEIM, APF, qui représentent les associations à la Sous commission départementale sécurité accessibilité.
- Les adhérents APF qui représentent l'association dans les Commissions Communales d'Accessibilité (CCA) ou Intercommunales d'Accessibilité (CIA) obligatoires dans les communes de plus de 5000 habitants.
- Les adhérents désireux de questionner la commission sur des problèmes d'accessibilité.

L'urbanisme :

Les membres du collectif accessibilité font remonter les informations sur le traitement des permis de construire, les autorisations de travaux, les dérogations, dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), traités par les Sous commissions départementale ou grenobloise d'accessibilité où ils siègent.

La commission accessibilité APF est amenée à prendre parfois des positions fermes, par exemples :

- L'action vigoureuse contre la ville de Grenoble suite à la mise en place de barrières sélectives dans les espaces publiques.
- L'action revendicative en groupe, menée par le collectif devant un magasin grenoblois qui ne respecte pas les recommandations d'accessibilité de la DDT (Direction Départementale du Territoire).
- Un courrier interpellant le maire de Grenoble suite à la présentation d'un projet de passerelle inaccessible aux PMR au dessus de la gare vers Europole et sur la voirie des quartiers nouveaux où nos remarques n'avaient pas reçu de réponse crédible.

Les représentants du collectif accessibilité font part des visites avant ouverture des établissements ERP où ils sont conviés par la DDT ou la ville de Grenoble et informent la Commission accessibilité des anomalies ou manquements aux règles d'accessibilité. La commission peut ainsi s'assurer de la conformité de nombreux établissements : Maisons de retraite, écoles, bâtiments publics, hôtels, restaurants, voirie... et de rappeler éventuellement les élus au respect de la loi.

Les Représentants de l'APF dans les commissions communales ou intercommunales d'accessibilité, CCA et CIA, ont un rôle primordial. Ils assistent aux réunions organisées par le maire de la commune et transmettent le compte rendu à la commission accessibilité. Ils sont informés des projets de construction ou rénovation en cours, des problèmes liés à la voirie. Ils connaissent l'évolution des schémas d'accessibilité et de l'état des lieux de l'accessibilité de ces communes. Ces informations permettent à la commission de rappeler parfois le maire à ses obligations ou de solliciter la visite d'un établissement public.

Les Transports :

La Commission accessibilité a participé à l'élaboration des plans directeurs d'accessibilité : du transport TER par la Région, du transport bus TransISERE par le Conseil Général, du transport de l'agglomération grenobloise par la Métro.

La commission est particulièrement attentive à :

- Un courrier envoyé à Mr. le Président du Conseil Général, sollicitant une réunion afin d'avoir des précisions sur le calendrier de réalisation de l'accessibilité des bus TransISERE et de la mise en place d'un transport TAD (Transport A la Demande).
- Un courrier à la Région pour faire le point sur la mise en accessibilité des gares et connaître les dispositions qui seront prises par la SNCF lors de la fermeture prolongée de la ligne Grenoble-Valence (bus accessibles, TAD).
- L'évolution du transport TAD dans l'agglomération Grenobloise par la Métro.
- Au développement de la nouvelle ligne de tram E par la Métro.

Participations diverses :

La Commission accessibilité a participé à l'accessibilité de projets importants à Grenoble : le stade des Alpes, l'aménagement de la Bastille, les ascenseurs d'accès aux quais de la gare, la Caserne de Bonne etc...

Elle contribue à l'aménagement de la voirie des nouveaux quartiers : Bouchayer-Viallet, projet Chemetoff, le Centre Ville...

Elle participe à des opérations de sensibilisation aux handicaps : information des artisans à la chambre des métiers, concours des commerces de Grenoble, mois de l'accessibilité à Grenoble, baromètre APF de l'accessibilité, groupe accessibilité au CHU Grenoble, opérations pour la presse et les médias, etc...

Les membres de la Commission accessibilité sont largement sollicités par des adhérents au téléphone ou sur internet pour des renseignements techniques sur des problèmes d'accessibilité.

Daniel GROS

Commission Droits, Ressources et Logement

Réforme de l' AAH pour Restriction Substantielle et Durable à l'accès à l'Emploi : AAH pour RSDE

Votée en août 2011, la réforme concerne les personnes ayant une AAH entre 50% et 79%, les allocataires d'une AAH à 80% ne sont pas concernées.

900 000 personnes perçoivent une AAH pour un montant total de 7 milliards d'euros

- 600 000 personnes ont une AAH à 80%
- 300 000 personnes ont une AAH entre 50% et 79% pour RSDE

Les principales caractéristiques de la réforme :

- La réforme souhaite réduire les inégalités territoriales dans l'évaluation, maîtriser les dépenses d'allocations et appuyer une dynamique de retour à l'emploi
- Le dossier de demande d'AAH pour RSDE à la MDA devra présenter une évaluation de l'aptitude à l'emploi.
- La personne devra faire un exposé de ses emplois antérieurs, justifier de sa capacité à travailler où de son incapacité à travailler.
- Si l'AAH pour RSDE est refusée la personne pourra faire une demande de RSA, dont le montant de 474 ,73 € est bien inférieur à l'AAH.
- L'attribution de l'AAH pour RSDE sera pour 1 ou 2 ans seulement.

Les problèmes que cette réforme risque de poser :

- Des attributions d'AAH accordées en dessous des 50%, ce qui supprimera la possibilité de faire une demande d'AAH pour RSDE.
- Un basculement de l'AAH vers le RSA pour de nombreuses personnes et donc une paupérisation de celles ci.
- Une surcharge de travail pour la MDA qui sera encore plus embouteillée.
- L'obligation de préparer son dossier tous les ans, le temps qu'il soit instruit par la MDA combien de mois se seront écoulés ?
- Cette réforme va toucher de nombreuses personnes atteintes de traumatisme crânien ou de handicap intellectuel qui ne sauront pas forcément bien défendre leur dossier.

Soins infirmiers

Un nouvel avenant a été voté en novembre 2011 entre l'URCAM et les syndicats infirmiers : FNI, ONSIL, Convergence Infirmiers et SNIIL.

Il reconnaît tout l'intérêt du zonage, mis en place en 2008, et reconduit le système du zonage du territoire afin de déterminer les zones très sous dotées en cabinets infirmiers et celles sur dotées, il y a 5 niveaux de classification.

Dans celles classées sur dotées les ouvertures de nouveaux cabinets sont interdites, le développement de ceux existants est bloqué également (un cabinet souhaitant recruter un associé supplémentaire ne peut le faire, même s'il a une forte demande de soins à laquelle il ne peut répondre). Seul le départ d'un infirmier libéral cessant son activité peut être remplacé par un autre libéral. La création des SSIAD et des Centres de soins dans les zones sur dotées est également bloquée, sauf si exceptionnellement l'offre de soins des libéraux présente une carence pour une population donnée.
Des aides financières sont accordées aux cabinets s'installant en zones sous dotées, sous certaines conditions.

Les rôles de coordination et d'éducation des infirmiers libéraux sont renforcés pour certaines pathologies : cardiaque, diabète, interventions post opératoire en orthopédie. La prise en charge des pathologies psychiatriques à domicile sera développée.

La Démarche de Soins Infirmiers (DSI) pour les personnes dépendantes sera remise à plat dans un nouvel avenant avant la fin de 2012.
Notre délégation était opposée à la DSI pour les personnes handicapées physique, lors de sa création, car mal adaptée, pas forcément justifiée et certains items sans justificatif avec les soins. Quelle sera cette remise à plat ?

La pénurie de cabinets infirmiers libéraux pour les soins dit de « nursing » côtés en AIS (Actes Infirmiers de Soins), soins dont ont besoin de nombreuses personnes handicapées physique, n'a pas fini de se faire ressentir et risque même de s'accentuer.

Un nouvel exemple à Echirolles en début d'année où l'un de nos adhérents ayant perdu l'un des cabinets intervenant chez lui n'a pas réussi à trouver un autre cabinet disponible pour assurer ses soins, après avoir contacté une quarantaine d'infirmiers ! Après plusieurs semaines de recherche et d'angoisse c'est un des cabinets passant déjà chez lui pour une partie de ses soins qui a accepté de prendre les soins laissés vacants, sans cela …

Pendant l'été 2011 ce sont 5 personnes handicapées, domiciliées sur la Villeneuve d'Echirolles, qui n'ont trouvé qu'UN SEUL infirmier libéral disponible pour leurs soins en AIS, si cette personne n'avait pas étendu son activité à ce moment là sur cette zone géographique, pourtant classée sur dotée, que ce serait il passé ? (tout Echirolles est classé sur dotée).

Résia 38 n'a aucune solution à proposer face à cette situation de pénurie, pénurie qu'ils reconnaissent, sauf à vouloir faire glisser des soins médicaux sur l'aide humaine, ce que nous dénonçons catégoriquement. L'Agence Régionale de Santé (ARS Rhône Alpes) et la sécurité sociale font la sourde oreille, comme si le problème n'existait pas... jusqu'à quand ? Au risque de jouer avec la santé et la vie des personnes handicapées.

Jean Marc BAUD

HANDICAP L'Échirollois Christian Chapat face aux absurdités administratives…

« J'ai vécu un enfer de doute pendant 45 jours »

« Un jour de février, l'infirmière qui venait trois fois par jour à mon domicile, m'a dit que, pour des raisons de santé, elle ne pourrait plus intervenir chez moi ». Alors, Christian Chapat, 58 ans, tétraplégique, s'est mis en quête d'un cabinet infirmier.

« J'ai contacté 41 cabinets infirmiers. En vain… »

Le début d'une lutte infernale : « J'ai contacté les 41 cabinets de l'agglomération, dont 14 sur Échirolles. Aucun n'a répondu favorablement, faute de temps ».

Le quotidien de Christian est pourtant rythmé de manière vitale par les visites : « Pour me lever. Pour aller aux toilettes. Pour en sortir. Pour me coucher le soir. Je ne peux pas faire ça tout seul ».

Le quotidien d'une personne en situation de handicap qui refuse ce que tous lui présentent comme inéluctable : « On a fini par me proposer de passer à la PCH (prestation compensatoire de handicap). C'est-à-dire qu'à la place d'infirmiers, ce sont des auxiliaires de vie sans formation médicale. Et je refuse qu'on me prodigue des soins dans ces conditions. Ce changement m'exclurait de fait de la sécurité sociale, or j'estime en relever. Par ailleurs, si je passais à la PCH, je ne pourrai plus bénéficier d'aide pour le ménage et la nourriture ! Et puis, avec cette seule proposition, je perdais près de 200 € par mois sur des revenus déjà faibles. Et vous savez à quoi servent ces 200 € ? A payer des médicaments déremboursés dont j'ai pourtant un besoin quotidien ».

En pleine campagne présidentielle, et comme un dernier geste, Christian Chapat a donc écrit à Nicolas Sarkozy…

« Autant me tirer une balle dans la tête »

« Parce qu'au rythme où l'on s'occupe du handicap, on va droit à la catastrophe en France. Il me restait quoi si je ne trouvais pas de solution par moi-même ? Les restaurants du cœur ? Autant me tirer dans une balle dans la tête… »

45 jours, c'est le temps qu'aura duré cette quête impossible, ces jours et ces nuits à ne pas voir de lendemain. « Ils veulent faire des économies sur le dos des handicapés, qui plus est dans une agglomération grenobloise qui, pour être parmi les meilleures dans l'accueil des handicapés, en compte forcément beaucoup. La demande est pharamineuse. Quant aux courses d'alimentation, ils ont estimé qu'on pouvait les effectuer en une heure et non plus en deux. Ils rognent sur tout ».

45 jours, jusqu'à l'éclaircie il y a quelques jours. « L'un des infirmiers qui passait de temps en temps a finalement trouvé une solution pour m'intégrer à une "tournée" de son cabinet. C'est une solution durable, satisfaisante. J'ai vécu un enfer. Vraiment, je ne sais pas ce qu'il serait advenu si j'avais baissé les bras ».

Jean-Benoît VIGNY

REPÈRES

LA PCH ET L'ACTP…

■ L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) est une prestation d'aide sociale versée par le conseil général. Elle s'adresse aux personnes handicapées dont le taux d'incapacité est au moins de 80 % et qui ont besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels.

■ La prestation de compensation (PCH) est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Ces besoins doivent être inscrits dans un plan personnalisé défini par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), sur la base du projet de vie exprimé.

Art du DL du 21 Mars 2012

Courrier pour la prise en compte pour l'aide au ménage

Conseil Général de l'Isère
A l'attention de Madame PEREZ
7, rue Fantin Latour
BP 1096
38022 GRENOBLE Cedex 1

Grenoble, le 1er février 2012

Madame,

Nous venons, par ce courrier, vous faire part d'une de nos préoccupations concernant les personnes handicapées et la prise en charge, par le Conseil Général, d'heures d'intervention pour l'aide au ménage.

Le montant de l'AAH versée aux personnes handicapées a régulièrement augmenté ces 5 dernières années, à raison de 5% par an.
Par contre, le plafond pour bénéficier de l'aide ménagère, fixé par le Conseil Général, n'a pas suivi cette augmentation.

Les personnes titulaires de l'AAH pouvaient jusqu'à présent prétendre à cette aide. Aujourd'hui, en raison du plafond fixé en dessous du montant de l'AAH, les personnes handicapées se trouvent donc exclues du bénéfice de l'aide au ménage.
Son montant est resté à 721,50 € alors que l'AAH à taux plein est de 743,62 €.

Nous espérons que notre démarche retiendra toute votre attention, et vous prions d'agréer, Madame, nos respectueuses salutations.

Rose-Marie CUEVAS

Directrice Départementale

Courrier pour la retraite anticipée

CARSAT
171 cours de la libération

38029 Grenoble cedex 02.

Grenoble, le 6 février 2012

Madame, Monsieur,

Nous sommes interpellés par un grand nombre de personnes handicapées âgées de 55 ans, au sujet de la retraite anticipée.

Difficultés rencontrées :

Ces personnes souhaitent, avant la prise de décision, connaître comme toutes personnes valides, l'estimation de leur future retraite.
Nous avons, à plusieurs reprises, interpellés la CARSAT, mais le service n'est pas en mesure d'apporter les réponses souhaitées, notamment les estimations.

Il faudrait que ces estimations soient connues à 50 ans pour les personnes en situation de handicap, ce qui équivaut à 55 ans pour les personnes valides, pour éviter toute discrimination.

Aujourd'hui, les personnes handicapées devraient pouvoir être reconnues par vos services, comme les personnes valides, et il nous semblerait logique que ce soient vos services qui initient cette démarche auprès des personnes susceptibles de bénéficier de cet avantage de retraite anticipée, or ce n'est pas le cas à l'heure d'aujourd'hui.

Une personne handicapée qui souhaite partir et qui remplit les conditions pour partir à 55 ans, et qui souhaite connaître le montant de la majoration qui doit lui être attribuée, ne peut obtenir aucune réponse de vos services. Elle est obligée de déposer son dossier de départ en retraite sans en connaître le montant.

Rose-Marie CUEVAS

Directrice Départementale

OPERATION « MINELLI »
du 25 Janvier 2012

GRENOBLE

Art du DL du 27 Janvier 2012

VIE ASSOCIATIVE Ils protestent contre l'inaccessibilité de certaines boutiques

Opération coup de poing de l'association des paralysés de France

Les membres grenoblois de l'association des paralysés de France (APF) ont observé, mercredi, un rassemblement d'information et de protestation devant le magasin Minelli (1, rue Félix Poulat à Grenoble) pour exiger sa mise en accessibilité.

Des centaines de tracts

Tout au long de cette opération, des centaines de tracts ont été distribués aux passants pour les sensibiliser à cette question et les alerter. « À travers cette action, nous essayons de rappeler au responsable de ce magasin, et à d'autres, qu'il est de leur devoir de rendre leurs commerces accessibles et que nous, de notre côté, nous resterons mobilisés à ce sujet. Dans cette boutique, des travaux de rénovation ont récemment été entrepris mais rien n'a été réalisé pour l'accessibilité », explique Rose-Marie Guevas, directrice de l'Association des paralysés de France en Isère.

Et d'ajouter : « Il n'y a pas que nous, personnes handicapées, qui sommes concernées et qui nous nous retrouvons confrontées à ce genre de problèmes. Les personnes âgées et les mamans avec des poussettes sont aussi pénalisées ».

Mohamed AOUINE

Un rassemblement d'information et de protestation devant le magasin Minelli a eu lieu mercredi afin de mettre en évidence la non-accessibilité du commerce aux handicapés.

LOTO APF ISERE

Art du DL du 9 Mars 2012

ASSOCIATION

Un loto gagnant pour l'Association des Paralysés de France de Grenoble à Poisat

Cent quarante joueurs et 2 000 lots mis en jeu ! Début mars, à l'espace culturel Léo-Lagrange, l'association des Paralysés de France, située à Grenoble, a organisé sa soirée de loto pour financer une partie de ses actions sociales. Rose-Marie Cuevas, directrice de la délégation départementale de l'APF, précisait à cette occasion :

« Cela faisait un petit moment que nous n'avions pas organisé un loto à Poisat, et pour cette quatrième édition qui revient, nous avons bénéficié d'un large sponsoring partenarial de la part de diverses structures, sociétés, indépendants et commerçants, dont la société Hewlett Packard, sponsor phare de la soirée, avec qui nous avons pu offrir aux gagnants de ce loto, ordinateurs portables, smartphones, et même une imprimante ».

« Il va nous permettre de récolter deux à trois milles euros »

Et d'ajouter : « C'est un loto qui n'a pas généré de frais et, qui plus est, va nous permettre de récolter deux à trois milles euros pour financer principalement l'action sociale et les séjours de vacances. Et puis, comment ne pas citer le travail exemplaire des bénévoles qui, pour l'événement, ont confectionné des gâteaux ? »

À noter également que la délégation départementale de l'APF, avec ses huit salariés, ses cinquante bénévoles réguliers et ses cent à cent cinquante autres bénévoles occasionnels, travaille dans les domaines de la voirie, du logement, des loisirs et s'investie dans la défense des droits de l'Homme.

Patricia YVARS

POUR EN SAVOIR PLUS

L'APF est située 21 bis, avenue Marcelin-Berthelot, à Grenoble. Plus d'infos au 04 76 43 13 28 ou directement sur www.apf.asso.fr

Vendredi, toute l'équipe de l'AFP de Grenoble s'est investie à faire de cette soirée de jeu un moment de grande convivialité.

Rencontre à l' ODPHI avec les représentants des candidats à l'élection présidentielle

EYBENS

Handicap : le point sur les positions des candidats à la présidentielle

Une rencontre-débat a été organisée par l'Office départemental des personnes handicapées de l'Isère (ODPHI), en présence notamment de représentants de candidats à l'élection présidentielle.

L'Office départemental des personnes handicapées de l'Isère (ODPHI) avait organisé une rencontre-débat récemment, à La Grange du Château, à laquelle étaient invités des parlementaires de l'Isère et des représentants de candidats à l'élection présidentielle. Catherine Brette pour Europe Écologie Les Verts, Gisèle Perez et Michel Issindou pour le PS, Thierry Labelle pour le Modem et Patrice Voir pour le Front de gauche étaient au rendez-vous.

Sans surprise, chaque parti a tenu à faire savoir que le sujet du handicap était une réelle préoccupation de son candidat et que, notamment dans le domaine de l'emploi, des solutions pourraient être apportées pour améliorer l'image du handicap au travail.

L'APF (Association des paralysés de France) demande aux candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives de signer son "Pacte pour une société ouverte à tous", dont les 12 engagements portent notamment sur l'accessibilité dans les espaces et les transports, l'éducation, l'égalité dans l'emploi, les ressources mais également une vie sentimentale et sexuelle reconnue et acceptée.

Un sujet tabou

Il semble bien que ce dernier point soit un sujet quasiment tabou, dont l'importance n'est pas forcément perçue autant qu'elle le devrait. Rose-Marie Cuévas, directrice de l'APF, a effectué un plaidoyer émouvant faisant état de la souffrance affective de ceux qui sont confrontés quotidiennement au handicap et se retrouvent sans aide ni compréhension face à ce côté d'humanité qu'on leur dénie parfois.

L'ODPHI envisage déjà un autre rendez-vous, de 12 h à 14 h, après les présidentielles, afin que se concrétisent les bonnes orientations présentées par les candidats. ❑

Les partis présents :
- Europe Ecologie, les Verts
- Front de Gauche
- Modem
- Parti Socialiste

Art du DL du 14 Mars 2012

Monsieur CARNAVAL

Les Adhérents de l'APF du Nord Isère ont embrasé le CARNAVAL de Bourgoin Jallieu.
Ce 16 février 2012, jour du Mardi Gras, a été le point d'orgue d'une action menée par les adhérents de l'APF du Nord Isère. En effet, cette année le thème de l'édition était l'Italie.

Dès lors, certains de nos adhérents, encouragés par Benoît Pourel du service animation Renouveau de Bourgoin Jallieu, après que l'idée ait fait son chemin, ont décidé de réaliser un Monsieur CARNAVAL Pizzaiolo.

Chacun s'est alors affairé, sur les semaines précédant les réjouissances, pour créer ce Monsieur CARNAVAL qui devait immanquablement périr sur le bûcher comme le veut la tradition festive.

Le jour dit, des centaines d'enfants s'étaient déguisés, accompagnés de leurs parents, grimés eux aussi d'ailleurs, et avaient envahi les abords de la Fontaine, point de départ de la manifestation.

Un joyeux défilé, animé par des musiciens et constitué de créatures parfois fantastiques (compagnie Scaraboum) a parcouru sous un soleil radieux mais par un froid intense les rues piétonnes de Bourgoin Jallieu.

Une grande majorité des adhérents de l'APF était présente au Parc des Lilattes pour accueillir ce cortège haut en couleurs.

Et puis, devant des centaines de paires d'yeux émerveillés, Félix, le jongleur de feu a « sacrifié » notre Pizzaiolo.

La fête était finie mais les adhérents de l'APF ont été enchantés par la joie des enfants, la liesse collective, les rires, la gaîté populaire à laquelle ils avaient contribué.
Souhaitons que de telles initiatives participant à la vie de la cité se renouvellent le plus souvent possible.

On le sait, les adhérents de l'APF sont toujours prêts à se mettre à l'ouvrage pour que la société dans laquelle ils vivent, existe aussi par eux.

Varoujan DERDERIAN

Infos Loisirs

« **Les vacances ce n'est pas du luxe** !, les loisirs non plus car permettre aux adultes et aux enfants en difficulté de s'échapper de leur quotidien favorise et facilite l'intégration sociale ».
Petite phrase d'introduction reprise sur le site du secours populaire, mais petite phrase que j'aurais pu reprendre sur celui du secours catholique, d'Emmaüs, des petits frères des pauvres, et de tant d'autres associations et services œuvrant dans le domaine social avec une majorité de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté pour la grande majorité.

Notre accompagnement consiste à apporter aux personnes et famille qui s'adressent à l'APF un Répit certain pour les familles et les aidants, un développement de la vie sociale en parfaite inclusion avec l'existant, une rupture de l'isolement et un contact permanent avec les autres.

L'activité de loisir développée dans la délégation de l'Isère sur ses fonds propres et avec l'aide de la mairie de Grenoble et de quelques autres mairies environnantes qui nous versent des petites subventions pour le travail que nous réalisons, nous permettent de maintenir ce service tourné vers l'extérieur, facile d'accès, répondant à la demande des adhérents de l'APF, mais également à ceux qui envoyés par le service social ont besoin d'être accompagnés durant un certain temps pour retrouver ou leur énergie ou leurs repères.

L'activité loisirs en 2011 :

Journées conviviales (restaurant, balades, courses)	8
Cinéma	9
Piscine	5
Ski (Sorties Chamrousse, Alpes d'Huez…)	6
Journée Multisports	3
Randonnée pour tous avec Handisport, le CAF, le CDSA	1
Sorties aux Musées	5
Exposition photos à l'hôtel de ville	1
Parade sur Grenoble (Mois de l'Accessibilité)	1
Foire de Printemps, salon Artisa, salon Créatif	3
Journée à Aix-les-Bains, Annecy, Saint Genis sur Guiers	3
Balades en Montagne, Belledonne, cuves de Sassenage	2
Journée de sensibilisation sur le handicap : au lycée Louise Michel et au marché de Voreppe	2
Sortie Moto : rassemblement de 200 motos et side caristes	1
Repas : avec les anciens du Club, des adhérents, Noël de l'APF, avec Hand Amitié Meylan	4

le blog pour préparer ses vacances en un clic !

L'Association des Paralysés de France lance son blog :

www.vacancesaccessibles.blogs.apf.asso.fr

Un outil pratique pour aider les personnes en situation de handicap moteur à préparer leurs vacances. Ce blog, pédagogique, suit le cheminement logique d'une personne en situation de handicap qui organise ses vacances. Du transport aux assurances, en passant par l'hébergement, il permet aux personnes en situation de handicap souhaitant voyager seul, en famille ou en groupes d'organiser ses vacances comme tout le monde.
En quelques clics, toutes les réponses pour permettre aux personnes en situation de handicap de partir en vacances zen !

Après 10 ans d'existence en version papier, c'est désormais sur la toile que se décline le guide vacances. Bien que de plus en plus de lieux d'hébergements ou d'activités touristiques soient désormais accessibles, il est toujours difficile des les identifier dans la masse de produits touristiques. Ce blog permet d'obtenir toutes ces informations de façon synthétique et claire.

Le blog présente les aides techniques, humaines et financières existantes, détaille les modalités de voyage par type de transports et recense les réseaux d'hébergement adaptés en France et à l'étranger. Une rubrique « bons plans » vient compléter la liste de conseils et astuces donnés aux internautes ; ainsi qu'une rubrique « les questions à poser » afin de s'assurer de l'accessibilité d'un bâtiment.
Mis à jour régulièrement, il est enrichi d'une carte de France interactive : en cliquant sur le département convoité, l'adresse du Comité départemental du tourisme et de la délégation départementale APF apparait, ainsi que des informations sur les guides locaux. Les lieux de baignades accessibles (plage, mais aussi lac ou ponton de pêche) sont également répertoriés sur cette carte.

Réseau APF

UNE BONNE ADRESSE

Chalet de l'Hermitage au Grand Bornand

Chalet individuel sur 2 niveaux jouissant d'une excellente situation proche des pistes de ski alpin et de ski de fond et d'une superbe vue sur la Chaine des Aravis. Ce chalet neuf de 6 chambres est idéal pour accueillir 12 personnes dans de vastes espaces et un décor sobre.

Prestations & équipements

Coin-cuisine : lave vaisselle, four, 4 plaques vitrocéramiques, frigidaire, congélateur, appareils à raclette,
Séjour : fauteuils d'agrément, TV grand écran, lecteur DVD, connexion internet, salle d'eau avec douche et wc attenante au séjour.
Balcon, terrasse avec mobilier de jardin
Parking extérieur, chauffage au gaz, casier à skis et à chaussures de ski.
Chalet sans moquette, non fumeur.
Surfaces : RdC : 190 m2 1er étage : 106 m2

Le rez-de-chaussée est accessible aux personnes à mobilité réduite (1 chambre accessible aux fauteuils roulants)
La location de draps est possible en station et le ménage de fin de séjour est à effectuer vous même ou en option avec supplément.

Rez-de-chaussée : 2 couchages + 3 lits pliants confortables
- 3 douches, 2 wc indépendants
- 1 chambre avec 1 lit 1 personne, douche
- 1 chambre avec 1 lit 1 pers, douche et wc

Premier étage : 7 couchages
- 3 douches, 3 wc
- 1 chambre à 1 lit 1 pers, lavabo, wc
- 1 chambre à 2 lits pouvant former 1 lit 2 pers,
- 1 balcon
- 2 chambres à 2 lits 1 pers pouvant former 1 lit 2 pers

SKIBUS : 100 m
SKI NORDIQUE : aux pieds
SKI ALPIN : 600 m
PATINOIRE : 400 m
PISCINE : 400 m
TENNIS : 400 m
GARDERIE : 400 m
COMMERCES : 900 m
LAC ANNECY : 32 Km
GARE ROUTIERE : 1300 m

Tarif : 1500 euros la semaine en période basse et 2000 euros en période haute
Charges comprises,
Caution demandée : 1000 €
Week-end : 2 nuits : 300 euros

Contacts et réservation :
Eric Lepage : 06 45 73 10 58
Béatrix Caruel : 06 86 27 97 71
chaletgrandbo@aapei-epanou.org

C'est avec un grand plaisir que nous ouvrons nos colonnes à l'association Alertes.
L'association Alertes que beaucoup connaissent fait un travail remarquable en faveur des personnes âgées.
Contre l'adversité qui, bien souvent, frappe pareillement les personnes âgées et les personnes handicapées nos deux associations se retrouvent du même côté de la barricade, réunies dans un même combat.

Yvon Mottin

alertes
pour la qualité de vie des personnes âgées

Voici maintenant dix ans que l'Association Alertes s'est donnée comme but la qualité de vie des personnes âgées. Dans le manifeste adopté dès sa création, Alertes considère toute personne âgée quelle que soit sa situation physique sociale ou psychologique comme une personne avec tous les droits afférents à la personne.

Alertes a la particularité de rassembler les différents acteurs du secteur gérontologique professionnels, élus et bénévoles : professionnels des secteurs santé et médico-social, CCAS, mutuelles, syndicats, personnes âgées et leurs associations, familles et leurs associations. Leur diversité enrichit ses propositions.

Pour les établir, Alertes s'appuie sur le travail de ses trois commissions permanentes.

La commission « famille » recherche des propositions pour améliorer la qualité de vie tant au domicile qu'en établissement et pour améliorer le passage de l'un vers l'autre.

La commission « alternatives au logement » imagine des propositions innovantes pour l'habitat des personnes âgées, des nouvelles formes de vivre ensemble dans la cité.

La commission « intergénération » agit pour que chacun, quel que soit son âge, trouve sa place et participe à l'évolution de la société. Pour y parvenir, elle organise, à travers le département, des « cafés des âges », rencontres citoyennes, toutes générations confondues, pour mieux se connaître, se comprendre et être solidaires.

Pour diffuser ses propositions, Alertes édite des plaquettes, propose des conférences et aussi des colloques.

Mais son activité va bien au-delà du travail de ses commissions. Elle a ainsi été à l'origine d'une vaste action, menée avec plus de vingt autres organisations, pour demander la mise en place d'une prestation de compensation universelle et personnalisée pour les personnes âgées et/ou handicapées, parfois plus connue sous le nom de prestation autonomie.

Elle a une participation active dans les structures mises en place par le Conseil Général : les coordinations départementales et territoriales de l'autonomie, les groupes de travail qui suivent la mise en application du Schéma Départemental de l'Autonomie. Dans ces structures, Alertes travaille en étroite collaboration avec les associations représentant les personnes en situation de handicap.

Car Alertes a aussi comme base de réflexion la plate-forme qu'elle avait établie, dès 2005, avec l'ODPHI. La personne âgée doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement individualisé quel que soit son mode de vie. Tout en sachant que le « prendre soin » deviendra prépondérant au fur et à mesure de l'avancée en âge. Les mêmes questions se posent pour toutes les personnes âgées handicapées ou non. Quels moyens pour une prise en charge adaptée des soins, que ce soit à domicile ou en établissement ? Quels dispositifs d'aide humaine pour accomplir certains actes de la vie et maintenir le lien social et relationnel ?

La collaboration entre le secteur des personnes âgées et celui des personnes handicapées doit favoriser une meilleure compréhension réciproque qui permettra la mise en œuvre de collaborations fructueuses pour tous. C'est dans ce nouveau cadre de rapprochement que les deux secteurs doivent s'enrichir par des savoir-faire complémentaires.

Jean Claude CHERHAL

Association ALERTES, La Grange du Château, 8 rue du Château 38320 EYBENS
*Tél **04 76 24 08 63** Secrétariat 9h-12h*
Site web : www.alertes38.org - *Courriel :* contact@alertes38.org

Dates à Retenir

- Samedi 28 Avril — Poésie spectacle (réservation : 04 76 62 67 45)
  10h30 à la Médiathèque de l'Odyssée d'Eybens - 89 avenue Jean Jaurès
- Du 5 au 12 Mai — Vente de brioches
- Dimanche 27 Mai — Handi Turning Show (voir dernière page)
- Mercredi 30 Mai — Journée nautique au lac de Paladru
- Samedi 2 Juin — Opération sourire, vente de fleurs pour la fête des Mères
  (Bourgoin - Vienne - Tullins - Grenoble)
- Samedi 16 Juin — Journée portes ouverte à l'IEM
- Lundi 18 Juin — Pièces de théâtre de la section ADO de l'IEM
  18h00 à la salle E.Vigne à Fontaine

- **Samedi 23 Juin** — **Assemblée départementale** (Salle PC, rue Gueymard) à Grenoble, thème l'inclusion

- Jeudi 5 Juillet — Commission accessibilité avec le SMTC et les associations
- Du 1er au 19 Août — Fermeture d'été de la délégation
- Du 15 Septembre au 15 Octobre : Mois de l'Accessibilité à Grenoble

- Dates des commissions :
  - Conseil Départemental de 16h30 à 19h30 :
    Mercredi 23 Mai 2012 - Mercredi 13 Juin 2012
  - Commission accessibilité de 17h00 à 19h00 :
    Mercredi 09 Mai 2012 - Mardi 12 Juin 2012
  - Commission droits, ressources et logement de 17h300 à 19h30
    Mardi 15 Mai 2012 - Mercredi 27 Juin 2012

- Dates des permanences des membres du CD à la délégation de 14h00 à 16h30 :
  - Mercredi 04 Avril — Jean Luc Barnoux
  - Mercredi 25 Avril — Isabelle Chazelet
  - Mercredi 02 Mai — Daniel Gros
  - Mercredi 09 Mai — Georgette Hanzo
  - Mercredi 16 Mai — Chantal Mollier
  - Mercredi 23 Mai — Chantal Vaurs
  - Mercredi 30 Mai — Léonie Roger
  - Mercredi 06 Juin — Yvon Mottin
  - Mercredi 13 Juin — Chantal Vaurs
  - Mercredi 20 Juin — Jean Luc Barnoux
  - Mercredi 27 Juin — Isabelle Chazelet

Poésie

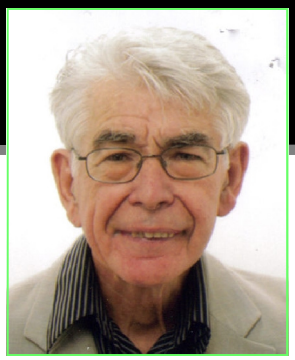

A NOSY BE

(Appelée l'île aux parfums)

(à ma femme)

Le ciel pourtant si bleu
Etait jaloux du bleu de tes yeux
L'eau si pure
Avait la couleur bleu-verte
Des mers du sud
Les cocotiers chargés de fruits,
Profilaient leur ombre sur la plage
Un sable blanc coulait entre nos doigts croisés.
Au loin une pirogue glissait, silencieusement.
Le dos du rameur luisait sous le soleil
Un parfum d'Ylang-Ylang,
Une odeur de vanille,
Lentement nous enivrait.
Une, deux, trois filles aux yeux d'ébène,
Aux cheveux noirs et lustrés,
Vêtues de paréos,
Marchant la tête haute,
Passaient, indifférentes ;
Mais la sensualité de la marche
Accrochait mon regard.
C'était, il me semblait,
Le premier jour du monde.
Un lémurien s'approchait de nous,
Puis se ravisa.
Soudain le soleil tropical,
Ensemença la mer de millions d'étoiles qui scintillaient
Dans le jour finissant.
Le soleil déclina
Et le hâtif crépuscule austral
Nous enveloppa.

C'était, il t'en souvient,
A Nosy-Bé
Dans l'océan indien …

Yvon Mottin

Infos Legs et Donations

Vous avez une question, un commentaire, ou vous désirez en savoir plus sur les successions ?

Contactez Franck Sarriot :

Par téléphone:
01 40 78 69 18

Par mail:
franck.sarriot@apf.asso.fr

Par courrier:
APF, Franck Sarriot
17 bd Auguste-Blanqui
75013 Paris

Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie

À retourner dans l'enveloppe jointe à affranchir

❑ Je souhaite recevoir votre brochure **legs, donations & assurances-vie.**

❑ Je souhaite être contacté(e) par Franck Sarriot, en toute confidentialité et sans aucun engagement de ma part

Téléphone (facultatif) : .....

❑ Mme ❑ Mlle ❑ M. ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. ..... E-Mail (facultatif) .....

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur informations vous concernant, en vous adressant à notre association.

LEGADH12

Petites Annonces

HANDI TUNING au profit de l'APF

Un nouveau service de transport adapté
pour personnes à mobilité réduite et/ou pour âgées

Gecko HandiServices
11, rue Célestin Nicolas
38450 VIF
Tél : 09 54 14 26 44 / 06 25 27 29 22
Courriel : gecko.handiservices@free.fr

Pacte pour en finir avec les Discriminations :
L'APF et 11 autres associations, sous la direction de Louis Georges THIN président de République et Diverté,
ont rédigé un ouvrage commun pour lutter contre toutes les discriminations :
sexisme, homophobie, transphobie, racisme, vis à vis du handicap...
Ouvrage disponible aux éditions Autrement, regroupant 200 propositions concrètes et immédiatement applicables
www.lepacte.fr

HANDISERE – Sortie tous les 4 mois
Directrice de publication : R.M. CUEVAS - Responsable de Rédaction : R.M. CUEVAS - Saisie PAO / - J-M BAUD
Mise en page : C. LELY - Imprimerie : l'E.S.A.T. APF de Pré-Clou 3 - 5 rue des Montagnes de Lans 38130 ECHIROLLES

✂

ADHESION / ABONNEMENT – 2012

***Bulletin à retourner à* : APF 21 bis, avenue Marcelin Berthelot - 38100 GRENOBLE**

NOM_____ Prénom_____

Adresse _____

Code Postal _____Ville _____

* Adhésion à l'APF (donne droit au Handisère) 25,00 € ☐
* Abonnement à FAIRE FACE National pour les **adhérents** 22,00 € ☐
* Abonnement à FAIRE FACE NATIONAL pour les **non adhérents** 33,00 € ☐